

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 30/11/2021  
Et  
Publication ou notification du : 30/11/2021

L'an 2021, le 26 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/11/2021.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

Absent(s) : Mme DELORME Julie

**A été nommé secrétaire** : M. VICET Régis

2021\_51 – Acceptation leg

### Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la décision de M. Jean-Paul Isidore Joseph MELLIER, qui par testament remis à l'étude de Maître Bardoul, notaire à Indre, désigne la commune de Marsac-sur-Don légataire universel dans les conditions suivantes :
  - De payer ce que doit M. MELLIER ;
  - D'utiliser un tiers du produit net du leg pour les besoins de l'école publique située à Marsac-sur-Don ;
  - D'utiliser un autre tiers du produit net du legs pour les besoins de l'école privée située à Marsac-sur-Don.

Selon l'état approximatif des actifs de la succession établi par le notaire en charge du règlement successoral, au moment du décès du testateur, la succession se composerait d'un actif brut de 329 197,88 € et d'un passif de succession de 1 500€, soit une balance faite d'un actif net de succession de 327 697,88 €.

**Le conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- D'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.
- Donner délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/11/2021  
Le Maire  
Hervé De TROGOFF



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Marsac-sur-Don (L.A.). The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE de MARSAC-sur-DON" and "44170 (L.A.)". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Hervé De Trogoff".